

**Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017**

**Faculté des Sciences
Pharmaceutiques**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 4 octobre 2016**

Délibération 2016/10/CFVU-71

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35*
- Vu l'avis favorable en date du 16 juin 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques*
- Vu la délibération 2016/07/CFVU-55 en date du 5 juillet ne portant pas adoption des Modalités de Contrôle des Connaissances des diplômes de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques*

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 des diplômes de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques (document joint):

- PACES
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) : 2^{ème} année (DFG2) et 3^{ème} année (DFG3)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) : 1^{ère} année (DFA1) et 2^{ème} année (DFA2)
- Diplôme de Docteur en Pharmacie : 3^{ème} cycle court des études pharmaceutiques et thèse d'exercice

Toulouse le 21 octobre 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 7
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0